

CONSEIL COMMUNAL DU 19.10.2026

Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

Ville de Comines-Warneton

1. Communications de la Bourgmestre.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 21.09.2026.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 21.09.2026 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

3. Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Budget pour l'année 2027. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget 2027 de la Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem aux chiffres suivants :

	Montant initial F.E.	Montant corrigé (après analyse de l'Évêché et de la tutelle)
Recettes ordinaires	10.960,00 €	29.956,29 €
(dont le supplément communal)	0,00 €	18.996,29 €
Recettes extraordinaires (dont un excédent présumé)	40.950,31 €	21.954,02 €
Total des recettes	51.910,31 €	51.910,31 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	5.190,00 €	5.190,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	46.720,31 €	46.720,31 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	51.910,31 €	51.910,31 €
Balance générale recettes-dépenses	0,00 €	0,00 €

4. Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines. Budget pour l'année 2027. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget 2027 de la Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines aux chiffres suivants :

	Montant initial F.E.	Montant corrigé (après analyse de la tutelle)

Recettes ordinaires	25.250,00 €	25.250,00 €
(dont le supplément communal)	0,00 €	0,00 €
Recettes extraordinaires (dont un excédent présumé)	44.655,58 €	44.655,58 €
Total des recettes	69.905,58 €	69.905,58 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	17.840,00 €	17.840,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	21.610,00 €	22.230,00 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	39.450,00 €	40.070,00 €
Balance générale recettes-dépenses	+30.455,58 €	+29.835,58 €

5. Fabrique d'Église Saint-Martin de Bas-Warneton. Budget pour l'année 2027. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget 2027 de la Fabrique d'Église Saint-Martin de Bas-Warneton aux chiffres suivants :

	Montant initial F.E.	Montant corrigé (après analyse de la tutelle)
Recettes ordinaires	1.327,55 €	1.327,55 €
(dont le supplément communal)	563,55 €	563,55 €
Recettes extraordinaires (dont excédent présumé)	6.247,45 €	6.247,45 €
Total des recettes	7.575,00 €	7.575,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	3.197,00 €	3.197,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	4.378,00 €	4.378,00 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	7.575,00 €	7.575,00 €
Balance générale recettes-dépenses	0,00 €	0,00 €

6. Finances communales. Redevances communales. Redevances relatives à certains services prestés par l'École communale de Comines-Warneton. Décision.

Il est proposé au Conseil, pour l'exercice d'imposition 2027, d'établir une redevance relative à certains services fournis aux élèves inscrits à l'École communale de Comines-Warneton, à savoir :

- distribution de repas chauds le midi à la cantine ;
- droit à la surveillance : par droit à la surveillance, il y a lieu d'entendre : surveillance des élèves lors de la garderie du matin et du soir et surveillance sur le temps de midi à la cantine ;
- activité piscine ;
- activités scolaires : par activités scolaires, il y a lieu d'entendre les activités culturelles, excursions, classes de dépaysement ou voyages scolaires organisés pour les élèves.

7. Zone de Police. Budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2026. Modifications budgétaires n°2. Examen. Mandat d'approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil de donner mandat à Madame la Bourgmestre afin d'approuver les projets de modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2026 de la Zone de Police sur base des tableaux récapitulatifs ci-dessous qui seront soumis, pour validation définitive, à une prochaine séance du Collège de Police :

Dépenses ordinaires FONCTIONS	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS	DETTE	PRELEVEMENTS	TOTAL
Police	6.035.295,28	555.325,91	65.423,87	268.959,74		6.925.004,80
Totaux exercice propre	6.035.295,28	555.325,91	65.423,87	268.959,74	0,00	6.925.004,80
Résultat négatif exercice propre						119.720,15
Exercices antérieurs						131.852,39
Totaux (ex. propre et antérieurs)						7.056.857,19
Résultat négatif avant prélèvement						
Prélèvements						279.986,02
Total général						7.336.843,21
Résultat budgétaire négatif exercice						0,00

Recettes ordinaires FONCTIONS	PRESTATIONS	TRANSFERTS	DETTE	PRELEVEMENTS	TOTAL
Police	70.374,19	6.724.837,96	10.072,50		6.805.284,65
Totaux exercice propre	70.374,19	6.724.837,96	10.072,50	0,00	6.805.284,65
Résultat positif exercice propre					
Exercices antérieurs					503.617,11
Totaux (ex. propre et antérieurs)					7.308.901,76
Résultat positif avant prélèvement					252.044,57
Prélèvements					27.941,45
Total général					7.336.843,21
Résultat budgétaire positif exercice					0,00

Dépenses extraordinaires FONCTIONS	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	PRELEVEMENTS	TOTAL
Police	0,00	227.722,00	0,00	0,00	227.722,00
Totaux exercice propre	0,00	227.722,00	0,00	0,00	227.722,00
Résultat négatif exercice propre					227.722,00
Exercices antérieurs					399,27
Totaux (ex. propre et antérieurs)					228.121,27
Résultat négatif avant prélèvement					163.867,46
Prélèvements					46.392,80
Total général					274.514,07
Résultat budgétaire négatif exercice					-

Recettes extraordinaires FONCTIONS	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	PRELEVEMENTS	TOTAL
------------------------------------	------------	----------------	-------	--------------	-------

Police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux exercice propre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat positif exercice propre					
Exercices antérieurs					64.253,81
Totaux (ex. propre et antérieurs)					64.253,81
Résultat positif avant prélèvement					
Prélèvements					228.121,27
Total général					292.375,08
Résultat budgétaire positif exercice					17.861,01

8. Régie Communale Autonome – Régie Foncière de Comines-Warneton. Loi sur la continuité des entreprises. Créance de la Ville sur la Régie Communale Autonome – Régie Foncière de Comines-Warneton. Renonciation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de renoncer à sa créance envers la Régie Communale Autonome – Régie Foncière de Comines-Warneton d'un montant de 241.489,51 € ;
- d'inviter de l'expert-comptable fiscal de la Régie Communale Autonome – Régie Foncière de Comines-Warneton à inscrire les écritures comptables ad hoc.

9. U.R.E.B.A. exceptionnel 2022-2024 – Vague 2. Subventions pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics. Rénovation énergétique du bâtiment sis rue de la Morte-Lys 99 à 7780 Comines. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation et des critères de sélection. Arrêt. Délibération du Collège Échevinal du 05.10.2026 (39^{ème} objet). Ratification. Décision.

Il est proposé au Conseil de ratifier la décision du Collège Échevinal du 05.10.2026 (39^{ème} objet) décidant :

- d'approuver les projet, cahier spécial des charges, plans, métrés et annexes réalisés par l'auteur de projet, la S.R.L. DPA ARCHITECTES, et relatifs aux travaux de rénovation énergétique du bâtiment sis rue de la Morte-Lys 99 à 7780 COMINES-WARNETON ;
- d'approuver le devis de ce marché de travaux arrêté comme suit :

Lots	Estimation travaux
Lot 1 (gros œuvre)	104.232,65 € H.T.V.A.
Lot 2 (menuiseries et toitures)	214.558,15 € H.T.V.A.
Lot 3 (HVAC)	101.138,60 € H.T.V.A.
Sout-total	419.929,40 € H.T.V.A.
T.V.A. 21,00%	88.185,17 €
Total T.V.A.C.	508.114,57 € T.V.A.C.

ces montants n'ayant qu'une valeur indicative sans plus ;

- de retenir pour ce marché la procédure négociée directe avec publication préalable sur base des dispositions des articles 41 et 71 de la loi du 17.06.2016 relative aux marchés et de celles des articles 67 à 70 de l'A.R. du 18.04.2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- d'approuver le Plan de Sécurité-Santé ;
- d'approuver l'avis de marché rédigé à cet effet ;
- dans le cadre de la sélection qualitative, les soumissionnaires fourniront les documents suivants :
 - o droit d'accès :

par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

o capacité économique et financière

Pour tous les lots :

Chiffre d'affaires global : une déclaration concernant le chiffre d'affaires global de l'entreprise portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activités de l'opérateur économique (dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles), avec l'exigence minimum suivante :

- o Lot 1 (gros œuvre) : 150.000,00 € ;
- o Lot 2 (Menuiseries et toitures) : 300.000,00 € ;
- o Lot 3 (HVAC) : 150.000,00 €.

Dans le cas où le soumissionnaire remet prix pour plusieurs lots, les montants précités s'additionnent ;

o agrégation :

la preuve de l'agrégation d'entrepreneur :

- o pour le lot 1 : en catégorie D ou D1, classe 1, pour autant que le montant de l'offre l'exige ;
 - o pour le lot 2 : en catégorie D ou D5, classe 2, pour autant que le montant de l'offre l'exige ;
 - o pour le lot 3, en catégorie D18, Classe 1, pour autant que le montant de l'offre l'exige ;
- de charger la Cellule Budget de prévoir les crédits complémentaires nécessaires et d'y inclure une somme réserve de 15% sur le montant estimé des travaux ;
 - de faire ratifier la présente délibération par le Conseil Communal lors de sa plus prochaine séance.

10. Biens immobiliers. Vente de l'ancienne maison du chef d'école sise 12, rue du Romarin à 7782 Ploegsteert. Décision de principe. Fixation des modalités de vente. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de vendre la maison sise rue du Romarin, 12 à 7782 Comines-Warneton, cadastrée ou l'ayant été section D, n°30A5, d'une contenance de 2a 96ca ;
- d'arrêter comme suit les modalités de vente de ce bien :
 - vente de gré à gré, par l'entremise de l'Étude des Notaires Associés THEVELIN-FEYS, Gentstraat, 12 à 8957 MESEN ;
 - mise à prix : 115.000 € ;
 - prix de réserve : égal au montant de l'expertise ;
 - la Ville se réserve le droit de retirer le bien de la vente.

11. Éclairage public. Charte « Éclairage public ». Proposition de service pour une période indéterminée à partir du 01.01.2027. Prévision budgétaire. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'adhérer à la Charte « Éclairage public » proposée par l'intercommunale ORES ASSETS, pour ses besoins en matière d'entretien et de réparations des dégradations, destructions ou pannes constatées sur les luminaires, le câble d'éclairage public, les supports, crosses ou fixations et ce, au 1^{er} janvier 2027 et pour une durée déterminée ;
- de charger le service Comptabilité d'engager la somme de 39.378,00 € H.T.V.A. à l'article 426/14002 du budget communal ordinaire 2027 à adopter ultérieurement.

12. Intercommunale IMIO. Assemblée générale ordinaire du 08.12.2026. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire du 08.12.2026 de l'Intercommunale IMIO :

- d'approuver les points suivants figurant à l'ordre du jour :
 - 1) Évaluation annuelle du Plan stratégique ;
 - 2) Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2027 ;

- 3) Remplacement de Monsieur Marc BARVAIS en qualité d'administrateur représentant la catégorie « Villes et communes » au sein du Conseil d'Administration ;
- 4) Groupement Autonome de Personnes (G.A.P.) – point d'information ;
- 5) Nouvelle convention-cadre – point d'information ;

- de charger les délégués de la Ville de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil Communal ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'exécution de la présente décision.

13. Centre Public d'Action Sociale. Délibération du Conseil de l'Action Sociale du 08.09.2026. Personnel. Modification du règlement de travail. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver la décision du 08.09.2026 prise par le Conseil de l'Action Sociale modifiant le règlement de travail du personnel du C.P.A.S..

Cette modification du règlement de travail concerne notamment diverses procédures en termes de médecine du travail (procédure du maintien de contact durant une incapacité de travail, trajet préventif, examen de potentiel de travail, ...).

14. Personnel communal. Mise à disposition de personnel communal. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'A.S.B.L. Animation et Gestion des Infrastructures Sportives Communales (A.G.I.S.C.). Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'A.S.B.L. Animation et Gestion des Infrastructures Sportives Communales (A.G.I.S.C.) et à titre gratuit le personnel nécessaire à la réalisation des activités de l'A.S.B.L. ;
- de consentir cette mise à disposition du 01.01.2027 au 31.12.2027 ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.

15. Personnel communal. Mise à disposition de personnel communal. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'A.S.B.L. BiblioLys. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'A.S.B.L. BiblioLys et à titre gratuit le personnel nécessaire à la réalisation des activités de l'A.S.B.L. ;
- de consentir cette mise à disposition du 01.01.2027 au 31.12.2027 ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.

16. Personnel communal. Mise à disposition de personnel communal. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'Intercommunale I.E.G.. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'Intercommunale I.E.G. et à titre gratuit le personnel nécessaire à la réalisation des activités de l'Intercommunale ;
- de consentir cette mise à disposition du 01.01.2027 au 31.12.2027 ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;

- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.

17. Personnel communal. Mise à disposition de personnel communal. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'A.S.B.L. Jeunes à Votre Service. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'A.S.B.L. Jeunes à Votre Service et à titre gratuit le personnel nécessaire à la réalisation des activités de l'A.S.B.L. ;
- de consentir cette mise à disposition du 01.01.2027 au 31.12.2027 ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.

18. Personnel communal. Mise à disposition de personnel communal. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'A.S.B.L. Centre de la Rubanerie cominoise. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'A.S.B.L. Centre de la Rubanerie cominoise et à titre gratuit le personnel nécessaire à la réalisation des activités de l'A.S.B.L. ;
- de consentir cette mise à disposition du 01.01.2027 au 31.12.2027 ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.